



Ville de Créteil

CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 5 MARS 2018

Service : Pôle pilotage budgétaire et financier

Affaire n° : R2018-1-1-3

Rapporteur : Joël PESSAQUE

Commission : ...

Date : ...

Avis autre commission :

Décision :

Décision du conseil municipal

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Budget principal : débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018.

Madame, Monsieur,

En application de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations qui guideront les choix budgétaires et du contexte de cette préparation. Ce rapport a pour objet de présenter les principaux enjeux, les évolutions législatives et réglementaires et les grands axes des actions qui seront mises en œuvre par Créteil au cours de l'exercice 2018.

C'est donc dans cet esprit que le budget 2018 sera construit et que le débat d'orientations budgétaires vous est présenté.

Alors que le contexte international et national reste marqué par des incertitudes fortes, et que se poursuit la mise sous contrainte des collectivités territoriales et du service public, ce budget 2018 est l'opportunité pour la commune de Créteil de maintenir le cap qu'elle trace depuis plusieurs années, autour d'un service public fort, et de la mise en œuvre de projets structurants pour la vie des créteilais.

La réforme du Grand Paris souhaitée par le Président de la République n'est pas encore connue. En dépit de ce contexte peu propice à l'action publique, la dynamique enclenchée autour du bloc communal, constitué de la commune et du territoire Grand Paris Sud Est Avenir, se poursuit, et porte ses fruits en matière de développement pour le territoire.

Au cœur de ce dispositif, la commune de Créteil entend renforcer le caractère vertueux des politiques publiques qu'elle porte, qui s'appuient sur un service public de proximité, des solidarités, un vivre ensemble pour développer l'attractivité de la ville.

Les projets confirmés et engagés sur la ville témoignent de cette attractivité et de la volonté de porter une approche globale et cohérente : sur le plan économique, avec le projet d'usine à valorisation énergétique porté par le SMITDUVM, l'implantation du siège social de Valeo ou encore de la société Loomis ; en matière de transport, avec l'engagement du chantier de la nouvelle gare du Grand Paris Express et sur le plan urbain, avec la rénovation urbaine du quartier du Mont Mesly.

Le budget 2018 renforce cette dynamique positive et vertueuse. Il consolide les fondamentaux financiers de la collectivité, et permet, par une gestion responsable, de concilier service public de qualité et investissement volontariste. Enfin, il manifeste l'ambition de continuer à développer la ville de manière équilibrée, en améliorant au quotidien le cadre de vie des cris-toliens, et en se projetant pour préparer l'avenir.

I. Un contexte général d'élaboration du budget marqué par l'incertitude et la mise en place de nouvelles contraintes

1. Le contexte économique du budget primitif 2018 : une reprise mondiale qui se consolide

Les institutions économiques et financières mondiales s'accordent pour 2018 sur la perspective d'une croissance mondiale qui, en raison de la reprise en cours depuis fin 2016, continue de s'affermir. Estimées à 3,9% pour 2018 et 2019, les prévisions de croissance mondiale tiennent pour l'essentiel au renforcement de la croissance observée dans plusieurs économies développées, bien que l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud restent les régions les plus dynamiques du monde. Dans les économies avancées, la croissance devrait se stabiliser autour de 2,3% comme en 2017.

La zone euro, quant à elle, a connu une croissance soutenue en 2017 qui, après 1,8% en 2016, s'est établie à 2,5% en raison de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire de la BCE toujours accommodante facilitant l'accès au crédit.

Après cinq années de croissance atone (0,8 % en moyenne sur la période 2012-2016) et dans un contexte favorable au redémarrage et à la consolidation de l'activité en zone euro, l'économie française bénéficie des effets positifs des politiques instituées ces dernières années, avec un taux de croissance pour 2017 qui s'établit à 1,9% en augmentation par rapport à 2016 (1,2%) et 2015 (1,1%). Outre la consommation privée (+1,3%), moteur traditionnel de la croissance française, ce sont les investissements qui ont fortement porté cette dynamique durant l'année 2017 que ce soit l'investissement des ménages (+4,3%) comme de celui des entreprises (+5,1%) mais également l'accélération de ses exportations (+3,5%). Au regard de la bonne tenue de ces indicateurs économiques, l'INSEE table sur une progression de la croissance autour de 1,9% par an pour la période 2018-2020.

Le Val-de-Marne a connu durant les deux premiers trimestres 2017 la confirmation de l'embellie économique amorcée fin 2016. En effet, la création d'entreprises poursuit sa courbe croissante (+7,7% au 2^{ème} trimestre par rapport à 2016 soit 1 131 créations d'entreprises), les défaillances d'entreprises sont en repli de 12,8% et, dans le même temps, la création d'em-

ploi salarié est en hausse continue depuis plus d'un an, portée principalement par l'intérim. Bien que la dynamique entrepreneuriale et salariale du département ne suffise pas à faire reculer le nombre de demandeurs d'emploi enregistré en 2017, elle semble néanmoins permettre d'éviter l'augmentation du taux de chômage (8,3% contre 8,7% en 2016) et ainsi favoriser les nouveaux entrants sur le marché du travail. La croissance de l'emploi intérimaire et le maintien d'un taux de chômage à un niveau élevé (supérieur au taux francilien de 8,1%) sont, néanmoins, autant d'indicateurs qui démontrent que l'embellie économique actuelle ne se traduit pas par la création d'emplois durables.

2. La loi de finances pour 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 confirment la contrainte budgétaire sur les collectivités territoriales

Dans un contexte caractérisé par des perspectives économiques encourageantes, et, ce, en dépit d'un retour de l'inflation, le Gouvernement a porté une loi de finances pour 2018 et une loi de programmation des finances publiques pour les années 2018-2022 qui fixent un objectif de retour du déficit public sous la barre des 3% dès fin 2017.

La trajectoire souhaitée par le Gouvernement afin de parvenir à un quasi-équilibre des comptes publics à l'horizon du quinquennat, prévoit une baisse de plus de trois points de PIB de la dépense publique, une diminution d'un point du taux des prélèvements obligatoires et une réduction de cinq points de PIB de la dette publique.

Concrètement, il s'agit d'un effort demandé aux administrations publiques de 50 milliards d'euros sur la période, avec une contribution attendue de la part des collectivités locales à hauteur de 13 milliards d'euros, alors même qu'elles ont fortement contribué aux efforts du secteur public pendant le précédent quinquennat. Le respect de cet objectif implique donc une diminution annuelle de 2,6 milliards d'euros du besoin de financement des collectivités.

Pour ce faire et afin de s'assurer de la contribution des collectivités locales, le Gouvernement s'appuie sur une méthode renouvelée qui repose non plus sur la baisse des dotations versées aux collectivités mais désormais sur l'encadrement de leurs dépenses, opérant ainsi un changement de paradigme par rapport au précédent quinquennat. Cette méthode prolonge toutefois la mise sous tension de la section de fonctionnement des collectivités et interroge, par ailleurs, les principes de libre administration et de service public local.

Ainsi, il est attendu de la part des collectivités une maîtrise de l'évolution tendancielle de leurs dépenses, c'est-à-dire le maintien de la progression des dépenses réelles de fonctionnement sous le plafond de +1,2% en valeur (inflation comprise) au niveau national, ce qui revient compte tenu d'une inflation prévisionnelle pour 2018 autour de 1,2% à un objectif de stabilisation de la dépense publique locale. Et ce alors même que les collectivités connaissent une évolution positive naturelle de leurs dépenses, qu'il s'agisse de l'actualisation des marchés, des mesures normatives décidées par l'Etat, des décisions nationales relatives à la fonction publique ou de transferts de compétence non compensés.

La mise en œuvre de cette contrainte et le respect de cet objectif de maîtrise de la dépense publique locale reposent sur trois nouveaux mécanismes contraignants :

- *une contractualisation entre l'Etat et les collectivités concernées par l'effort, à savoir celles dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent 60 millions d'euros (environ 340 collectivités), sur les objectifs d'évolution de leurs dépenses et du besoin de financement de leur budget principal ainsi que sur les modalités permettant de les respecter. Dans le cadre de ce contrat, conclu au plus tard à la fin du 1^{er} se-*

mestre 2018 pour une durée de 3 ans, une modulation du taux d'évolution de la dépense en fonction des spécificités de chaque territoire (évolution de la population, revenu moyen par habitant, efforts accomplis en 2014-2016) pourra être opérée dans la limite d'une variation maximale de 0,45 points ;

- *un mécanisme de correction* pour les collectivités qui, à compter de 2018, ne respecteraient pas l'objectif d'évolution de leurs dépenses formalisé dans le cadre du contrat signé avec l'Etat. Une « reprise financière » d'un montant correspondant à 75% de l'écart constaté entre l'objectif et la réalisation sera alors opérée, sous la forme d'une diminution des mensualités versées par l'Etat, sans toutefois excéder 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal de l'année considérée. La reprise financière passerait à 100% de l'écart constaté pour les collectivités entrant dans le champ de la contractualisation mais qui n'auraient pas formalisées de contrat avec l'Etat. A contrario, si les objectifs sont tenus, les collectivités pourront bénéficier d'une majoration du taux de subvention des opérations éligibles à la dotation de soutien à l'investissement local ;
- *une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement* devra être intégrée au sein de ces contrats pour les collectivités qui, au regard des comptes 2016, ne respectent pas un plafond national de référence.

La commune de Créteil n'a toutefois pas attendu la mise en place de ces mécanismes contraignants pour engager depuis plusieurs années un travail sur l'optimisation de ses modes de gestion et de maîtrise de la dynamique de ses charges. Aussi, dans la continuité de ce travail, la commune sera attachée à ce que le contrat, qui sera formalisé avec le représentant de l'Etat, intègre l'ensemble des spécificités propres à notre commune mais également mesure la portée des efforts déjà réalisés à l'occasion de la précédente période de réduction des dotations.

Autre mesure du Gouvernement, un mécanisme de dégrèvement progressif de la taxe d'habitation est mis en place à compter de 2018 afin de dispenser 80% des ménages du règlement de cette taxe sur leur résidence principale d'ici 2020. Ainsi les ménages remplissant des conditions de ressources fixées par la loi, bénéficieront d'un abattement de 30% sur leur cotisation en 2018, puis 65% sur celle de 2019 et enfin 100% en 2020.

Si cette mesure poursuit l'objectif notable de renforcer le pouvoir d'achat des contribuables et que l'Etat s'est engagé à prendre en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur pour les impositions en 2017, elle interroge toutefois le principe d'autonomie fiscale des collectivités. En effet, outre une interrogation légitime sur le maintien dans le temps de la compensation intégrale de cette mesure par l'Etat, ce mécanisme de dégrèvement revient à remplacer le contribuable local par le contribuable national, altérant le lien entre les citoyens et leur territoire. Enfin, des imprécisions demeurent sur une éventuelle refonte de la fiscalité locale ou nationale, en substitution de la taxe d'habitation.

La loi de finances pour 2018 acte également plusieurs autres mesures qui impacteront les collectivités territoriales dont notamment la pérennisation de la Dotation de soutien à l'investissement local à hauteur de 615 millions d'euros (-25% par rapport à 2017), la progression modérée de la péréquation verticale à hauteur de 200 millions d'euros (contre 317 millions en 2016 et 2017), le gel pour 2018 et les années à venir du Fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) à hauteur d'1 milliard d'euros.

3. Le contexte institutionnel du Grand Paris : une incertitude qui ne grève pas la volonté partagée du bloc communal d'agir au quotidien pour le développement de son territoire

Dans le cadre d'une nouvelle réforme institutionnelle du Grand Paris à venir, le Président de la République a annoncé vouloir simplifier la structuration administrative de l'Île-de-France.

Annoncée depuis de nombreux mois, cette réforme n'est pas encore aboutie, et la communication sur son contenu ne cesse d'être repoussée. Ce climat d'instabilité global, qui n'est pas propice à l'action locale et à la mise en œuvre de projets structurants, n'a pas empêché la constitution d'un bloc communal cohérent et complémentaire, entre la Ville de Créteil et Grand Paris Sud Est Avenir.

Le Territoire, au travers de son double rôle de gestion de service public de proximité mais aussi de mise en œuvre de compétences stratégiques à l'échelle de bassins de vie et d'emploi, prend désormais toute sa place dans la construction métropolitaine. Il constitue, ainsi, un échelon incontournable au service des habitants de notre territoire comme en démontre sa volonté d'agir en faveur du pouvoir d'achat des ménages au travers de la mise en œuvre en 2018 et en 2019 d'une baisse de taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) rendu possible par les économies substantielles qui seront réalisées dans le cadre du déploiement du projet d'usine à valorisation énergétique (UVE) de Créteil.

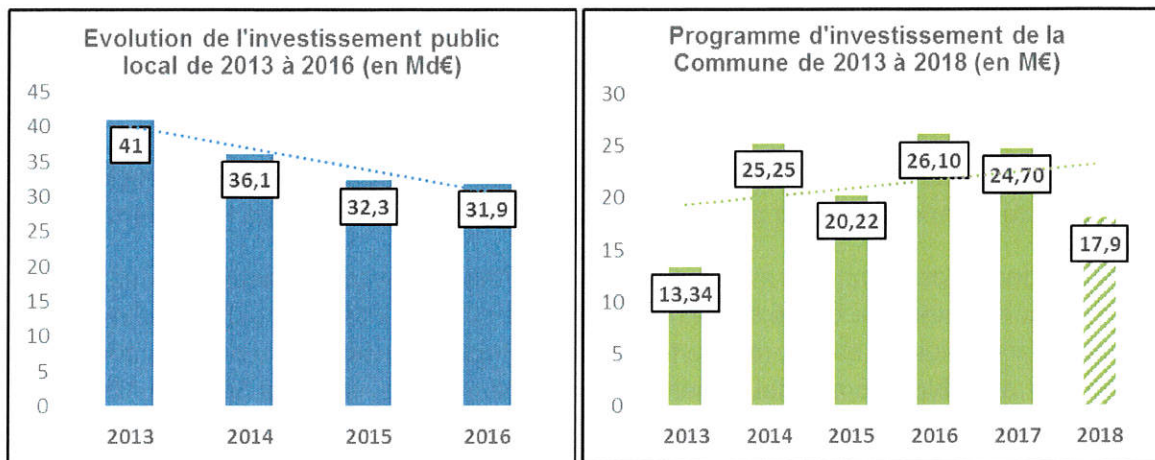
Sur l'année 2017, l'ensemble des compétences devant faire l'objet d'un examen a été traité, pour mettre en place une intervention publique cohérente et complémentaire sur les Villes du Territoire. Ont ainsi été transférés des équipements sportifs et culturels (Ludothèque et les trois piscines municipales) et des voiries à dimension territoriale, et des conventions de services partagées seront adoptées pour assurer une gestion optimale de chacune des compétences.

Par ailleurs, la commune s'attachera en 2018 à travailler en lien avec la Métropole du Grand Paris, d'une part, pour envisager des possibilités d'accompagnement des projets communaux dans le cadre des mécanismes de soutien au développement qu'elle exerce, notamment le fond d'investissement Métropolitain (FIM), et, d'autre part, au travers des discussions en cours et à venir sur le transfert des compétences exercées de plein droit par cette dernière depuis le début de l'année ou définies d'intérêt métropolitain fin 2017.

II. Un budget 2018 qui fixe un cap d'intervention volontariste tout en maintenant les fondamentaux financiers de la collectivité

Dans ce contexte qui reste très contraint et incertain, la commune de Créteil entend rester fidèle à ses valeurs et maintenir, comme les années précédentes, un cap ambitieux, en conciliant à la fois une qualité de gestion, une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, et un niveau d'investissement volontariste à la hauteur des enjeux que connaît le territoire.

Ce cap a, par ailleurs, été maintenu durant l'exercice 2017 au cours duquel plus de 22,6 M€ d'investissement ont été réalisés en faveur de notre territoire. Il le sera de même en 2018 avec un budget qui s'inscrit à nouveau dans une trajectoire équilibrée et vertueuse permettant à la commune de continuer son désendettement tout en réalisant près de 18 M€ d'investissement.



1. Une section de fonctionnement toujours sous tension en dépit de recettes stabilisées et d'un travail de maîtrise des dépenses

Alors même que les défis qui s'offrent à elle en termes de développement, d'aménagement de son espace et de renforcement de son attractivité sont nombreux et, que l'exigence de nos concitoyens en faveur d'un service public de proximité reste forte, la commune de Créteil, en raison de recettes atones, se doit de continuer de réaliser des efforts en fonctionnement pour maîtriser ses charges afin de garantir un haut niveau d'investissement.

Cette démarche vertueuse, qui s'appuie sur une attention constante portée à l'ensemble des postes de dépense de la collectivité, est nécessaire pour maintenir un niveau d'épargne en cohérence avec le programme d'investissement envisagé et limiter le recours à l'emprunt pour financer ces nouvelles dépenses.

1.1. Des dotations de l'Etat en baisse malgré l'annonce du Gouvernement de leur stabilisation

En 2018, la dotation forfaitaire, déjà réduite à hauteur de 17,8 millions d'euros en cumulé de 2014 à 2017, baisserait à nouveau de 398 588 €. En effet, les communes subissent une ponction de leur dotation forfaitaire destinée à financer l'augmentation de l'enveloppe des dotations de péréquation verticale. Contrairement à ce qui était en œuvre jusqu'alors, l'augmentation de la péréquation communale ne bénéficiera d'aucun apport extérieur de crédits au sein de l'enveloppe normée : seul le prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes financera intégralement la progression de la péréquation.

L'augmentation de l'enveloppe nationale de la dotation de solidarité urbaine est nettement plus faible en 2018 qu'au cours des trois années précédentes. En effet, elle sera de 110 millions d'euros alors qu'elle a progressé de 180 millions chaque année de 2015 à 2017. La commune connaît une progression modérée de sa DSU en 2018, de 280 000 €. Le montant édicté de la dotation forfaitaire est ainsi supérieur à la hausse de la DSU.

De plus, en 2018, la commune ne touchera pas de dotation unique spécifique. Cette dotation, qui regroupait les anciens dispositifs de compensation de taxe professionnelle perçus jusqu'en 2012, sert de variable d'ajustement de l'enveloppe des concours de l'Etat depuis quelques années. Pour mémoire, elle s'élevait à 3,6 millions d'euros en 2010, à 1,8 millions d'euros en 2014 et à 320 000 euros en 2017.

Ainsi la commune perd, malgré l'annonce de l'Etat de ne pas baisser à nouveau les dotations en 2018, 438 588 € de dotations.

Dans le même temps, la commune continue de prendre toute sa part aux mécanismes de péréquation horizontale à travers sa contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). L'article 163 de la loi de finances fixe définitivement l'enveloppe du FPIC à 1 milliard d'euros.

Par ailleurs, la commune va perdre à compter de septembre le bénéfice du fonds de soutien au développement des activités scolaires et périscolaires versés suite à la réforme des rythmes scolaires.

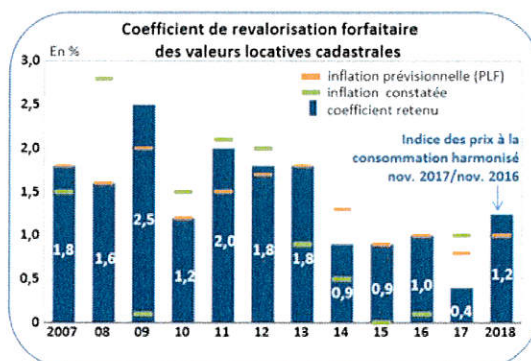
1.2. Une dynamique fiscale qui s'inscrit en cohérence avec le développement et l'attractivité de la Ville

Le développement d'une ville et de son attractivité apparaît comme la pierre angulaire du dynamisme fiscal d'un territoire. A ce titre, Créteil mène depuis des années, en lien avec ses partenaires, et en premier lieu GPSEA, des projets ambitieux afin de développer les infrastructures de transports de la commune, construire des équipements publics structurants pour ses habitants, rénover et renforcer le parc immobilier mais aussi enrichir le tissu économique de son territoire.

Les efforts déployés en ce sens vont ainsi permettre prochainement à notre commune d'accueillir les entreprises Valéo et Loomis dans les zones de Duvauchelle et d'Europarc, de voir le Centre commercial régional Créteil Soleil et le site d'Essilor s'étendre, consolidant ainsi le bassin d'emploi cristolien avec plus de 2 000 emplois créés, renforçant ainsi son attractivité pour permettre l'arrivée de nouveaux habitants.

Si les retombées fiscales de ces projets ne devraient se traduire en gains de produits pour la commune et pour GPSEA qu'à partir de 2020-2021, il n'en demeure pas moins que ces perspectives permettent à la commune d'envisager plus sereinement l'avenir et de maintenir un cap d'intervention volontariste. Par ailleurs, les livraisons de logements opérées fin 2016 et durant l'année 2017, au fur et à mesure de l'avancement du projet d'aménagement de l'éco-quartier Néo-C (437 logements) et du programme de rénovation urbaine du quartier des Petit Pré-Sablères (135 logements), devraient permettre de constater une certaine dynamique physique des bases pour l'année à venir.

En tout état de cause, pour 2018, alors que les incertitudes pèsent sur l'avenir de la fiscalité locale, les bases fiscales de la commune bénéficieront, compte tenu du retour de l'inflation, d'une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives à hauteur de 1,2%, soit la plus importante opérée depuis 2013.



Cette augmentation des bases serait, néanmoins, à nuancer au regard notamment de la décision du Gouvernement au titre de l'année 2017 de maintenir l'exonération de la taxe d'habitation relative à l'habitation principale, en faveur des foyers qui auraient dû en 2017 sortir progressivement de l'exonération (dispositif parts veuves). A ce titre, la base de taxe d'habitation entre 2016 et 2017 a ainsi baissé de 0,24%.

Toutefois, dans le cadre du travail vigilant mené par la Commission communale des impositions directes (C.C.I.D.) et afin que l'évaluation fiscale des propriétés bâties soit la plus appropriée possible, les services fiscaux ont mené, à la demande de la commune, des travaux visant au réexamen de la classification des habitations de catégorie 7 et 8 (très vétustes ou insalubres) présents sur le territoire.

Compte tenu de ces investigations menées courant 2017, ce sont ainsi près de 168 habitations, dont la classification était ancienne, qui étaient sous-évaluées et qui ont, d'ores et déjà, fait l'objet d'un rehaussement de catégorie et 76 qui sont en cours d'examen par les services fiscaux.

A ce titre, les taux des trois taxes ménages tels que votés en 2017 s'élèveraient à :

- Taxe d'habitation : 29,36% ;
- Taxe foncière bâti : 27,54% ;
- Taxe foncière non bâti : 51,35%.

Au regard des hypothèses de construction du budget arrêtées à ce stade, le produit global généré par ces recettes fiscales devrait s'élever, à taux constant, à 77,4 M€.

Enfin, au regard des aménagements réalisés en faveur du cadre de vie et de l'attractivité de la ville d'une part, et compte tenu de l'enjeu que constitue l'accès au logement pour les cristoliens d'autre part, une réflexion sera menée en 2018, en vue d'établir une taxe de séjour et de majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

1.3. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées mais qui garantissent le service public de proximité

Dans le cadre du budget 2018, les dépenses de fonctionnement devraient s'établir à 161,7 M€, soit une progression maîtrisée, proche de 0,5 %, par rapport au budget 2017.

Même si des changements de périmètres liés aux transferts de compétences à GPSEA courant 2017 et à l'absence de reprise en 2018 de résultats négatifs des opérations d'aménagements urbains menées par Créteil Habitat (requalification du quartier du Palais et ZAC du Mail des Mèches pour 1,28M€ en 2017), rendent difficile la simple comparaison d'une année sur l'autre, il n'en demeure pas moins que les inscriptions budgétaires envisagées sont le fruit d'un équilibre entre une attention croissante portée au fonctionnement de la collectivité, et la nécessité de maintenir un service public de qualité pour les cristoliens.

Cette maîtrise des charges traduit une gestion d'autant plus rigoureuse des dépenses de fonctionnement que des facteurs exogènes pressent leur évolution à la hausse. En effet pour 2018, la Ville se doit, notamment, d'assumer budgétairement les décisions gouvernementales ou encore la revalorisation forfaitaire annuelle du Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

Signe de la volonté de la Ville de garantir son soutien aux acteurs qui font vivre la cité, l'enveloppe de subvention versée au tissu associatif cristolien sera maintenue pour l'année à ve-

nir au niveau de 2017. Ainsi, ce sont près de 150 associations, acteurs du vivre ensemble à Créteil qui bénéficieront du soutien communal encore cette année.

Les dépenses de personnel seront également maîtrisées, avec une légère baisse de la masse salariale de 0,87% par rapport au budget 2017. Si le transfert à GPSEA des agents affectés à la gestion des équipements culturels et sportifs, réalisé en cours d'année 2017, permet d'expliquer une partie de la réduction de ce poste de dépenses (neutralisé budgétairement au sein du FCCT), cette dernière résulte également du travail attentif mené par la commune pour rationaliser les besoins des services en matière de ressources humaines et favoriser, lorsque cela est envisageable, des efforts de réorganisation des organisations ou de redéploiement interne des effectifs.

La Ville est, néanmoins, soumise à l'effet de différents facteurs exogènes qui viennent renforcer le dynamisme de ce poste : augmentation de la contribution au CIG de la petite couronne, compensation non intégrale de la hausse de la CSG pour les non-titulaires, effet année pleine des avancements de grade et des promotions internes dont le nombre a été bien supérieur à 2017 en vertu de la suppression des ratios légaux et de la politique de valorisation des trajectoires professionnelles de la commune.

1.4. Les orientations en matière de ressources humaines

En réponse aux dispositions de la loi NOTRe qui vise à renforcer les éléments communiqués à l'occasion du débat d'orientation budgétaire, et dans la continuité des précédents exercices, la politique de ressources humaines se voit détaillée ci-dessous.

La composition des effectifs

Après le transfert des personnels exerçant les compétences « eau et assainissement » (18 agents), Plan local d'urbanisme (un agent) en 2016, l'année 2017 a été le témoin du transfert à GPSEA du transfert de la compétence de gestion des équipements culturels et sportifs. Dans ce cadre, ce sont 42 agents municipaux œuvrant au sein des piscines et de la ludothèque qui ont rejoint le Territoire au 1^{er} juillet 2017.

Par ailleurs, dans le cadre de la montée en charge progressive de l'administration de GPSEA, il a été progressivement mis fin aux mutualisations de services à l'exception du pôle médico-social. La fin de ces mises à disposition a un impact sur les effectifs des deux collectivités.

Au global, la commune connaît au 1^{er} janvier 2018 un effectif de 1 820 agents permanents qui se mobilisent au quotidien pour répondre aux attentes de la population cristolienne.

Ces agents sont répartis au sein de différentes filières comme suit :

FILIERE	Répartition au 1er janvier 2018
FILIERE TECHNIQUE	63,77%
FILIERE ADMINISTRATIVE	22,33%
FILIERE ANIMATION	7,31%
FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE	4,89%
FILIERE SPORTIVE	1,43%
FILIERE CULTURELLE	0,27%

Sur le plan statutaire, on relève que 93,2% de l'effectif est constitué de titulaires et stagiaires pour 6,8% de contractuels, la collectivité privilégiant le recrutement de fonctionnaires par voie de mutation ou par voie de nomination suite à la réussite d'un concours.

Comme dans beaucoup de collectivités de niveau communal, la répartition par catégorie fait apparaître une large représentation de la catégorie C.

CATEGORIE	Répartition au 1er janvier 2018
CATEGORIE A	5%
CATEGORIE B	8%
CATEGORIE C	87%

Une maîtrise du budget du personnel dans un cadre statutaire évolutif

On relève une évolution contenue des dépenses de personnel (incluant les transferts) sur les 5 dernières années :

	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Budget primitif	1,56%	2,56%	0,56%	-0,87%

Cette évolution à la baisse de la masse salariale pour 2018, en partie liée aux transferts de compétences menées en 2017, reflète également les efforts de gestion et d'optimisation de son organisation réalisés par la collectivité. Toutefois, cette tendance ne doit pas, pour autant, masquer les effets des mesures réglementaires mises en œuvre courant 2017 qui pèsent sur son dynamisme.

L'évolution du cadre statutaire 2017

L'année 2017 aura été marquée, d'une part, par une seconde augmentation du point d'indice de 0,6% au 1^{er} février, après celle du 1^{er} juillet 2016 et, d'autre part, par la poursuite de la mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations pour les catégories B et la mise en place des nouvelles grilles indiciaires pour les cadres d'emplois relevant des catégories A et C.

A ce dispositif de revalorisation, qui a concerné 1854 bénéficiaires, s'est également superposée la transformation « primes-points » pour ces grades. Cette mesure vise à améliorer à terme le montant des retraites des fonctionnaires via une hausse des cotisations payées par l'employeur. Par ailleurs, le cadre d'emploi des agents de maîtrise a été complètement rénové. L'accès au 2^{ème} grade des catégories C a été assoupli par la suppression du quota réglementaire préalablement existant. Ainsi, 566 agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion en 2017.

Les évolutions réglementaires 2018

En 2018, les mesures de revalorisation initialement prévues dans le cadre du PPCR sont reportées en 2019. Toutefois d'autres mesures réglementaires interviennent, notamment le retour de la journée de carence au 1^{er} jour de congé maladie et la hausse de la CSG. Contrairement aux salariés du privé, les agents de droit public percevront une indemnité compensatrice de la CSG mais ne bénéficieront d'aucun gain de pouvoir d'achat.

Cette indemnité compensatrice génère un surcoût pour les employeurs publics. Ce surcoût n'est compensé que partiellement par l'Etat. En effet, l'indemnité compensatrice versée aux agents contractuels reste totalement à la charge des employeurs. Concernant les fonctionnaires, un mécanisme de compensation a été mis en place via une baisse des cotisations employeurs.

Une optimisation continue de l'organisation

Dans ce contexte réglementaire évolutif, la collectivité s'est engagée dans une démarche permanente d'optimisation de son organisation afin de continuer à assurer le meilleur service dans un cadre budgétaire contraint.

Dans un contexte budgétaire plus restreint, les départs en retraite, couplés à un suivi actif des parcours des agents en reclassement, permettent au cas par cas d'ajuster l'organisation. La réflexion sur les départs programmés permet également d'accompagner l'évolution des métiers et d'optimiser le fonctionnement.

En ce qui concerne les avantages en nature, la Ville met à disposition de ses agents 8 véhicules de fonction et attribue 28 logements de fonction, par nécessité absolue de service, essentiellement destinés au gardiennage d'équipements (Ecoles, etc.). La Ville participe enfin depuis 2009 à la prise en charge des cotisations aux mutuelles à hauteur de 50% et dans la limite de 25 € par mois. 1160 agents de la commune en ont bénéficié en 2017.

Le maintien des efforts de formation pour une administration performante et moderne

La politique de formation, qui passe prioritairement par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), reste pour 2018 un axe prioritaire de la collectivité, qui maintiendra son effort financier en la matière.

La Ville de Créteil poursuivra notamment son effort dans les domaines suivants :

- les formations de remise à niveau : ce dispositif de remise à niveau, porté par la Ville depuis de nombreuses années, permet à plus d'une centaine d'agents d'améliorer leur compétence en français (tant à l'écrit qu'à l'oral) et en mathématiques.
- les formations d'hygiène et de sécurité : ces formations constituent un maillon important de la politique menée en matière de prévention santé au travail. De nombreuses actions sont organisées en intra, c'est-à-dire dans les locaux de la collectivité, sur ce thème. Cette thématique constitue d'ailleurs la majorité des formations dispensées.

Enfin, parmi les formations régulièrement organisées par la commune, on peut citer à titre d'exemple les formations de SST (sauveteur secouriste du travail), le Caces (certificat d'aptitude à la conduite en sécurité), les habilitations électriques, la prévention des incendies, la signalisation des chantiers, les formations relatives à l'hygiène alimentaire en restauration collective.

Un soutien continue à l'accès des jeunes à l'emploi et à l'aide à l'insertion professionnelle

La collectivité ayant souscrit au dispositif d'emploi d'avenir, ce sont, depuis 2014, au total 58 jeunes qui ont bénéficié d'un contrat de 3 ans sur des postes vacants au sein de la collectivité, avec la perspective d'être intégrés au sein des différents services.

Si, 33 jeunes ont déjà pu être intégrés au terme de leur contrat, dans les secteurs tels que le Centre technique municipal, les parcs et jardins, les écoles, la voirie, les sports ou encore les services administratifs, le dispositif arrivera à son terme au 1^{er} juillet 2018 et la commune a fait le choix de procéder à l'intégration de 8 nouveaux jeunes au sein de ses effectifs en 2018 (4 au sein des écoles, 2 aux parcs et jardins, 1 aux affaires juridiques, et 1 à la DSI).

L'apprentissage est également une voie privilégiée de formation, que la Ville entend développer. Aussi, comme en 2016, ce sont 7 apprentis qui ont été recrutés en 2017 afin d'acquérir les compétences utiles et nécessaires à l'exercice de leur futur métier.

De même, pour favoriser la découverte de l'environnement professionnel et favoriser à terme l'insertion professionnelle des jeunes, la collectivité accueille au sein de ses services des stagiaires « école » de la 3^{ème} à la licence professionnelle ainsi que des stagiaires adultes dans le cadre de parcours de retour à l'emploi (stagiaires AFPA par exemple). Aussi dans le cadre de cette politique active d'accueil, ce sont 595 jeunes qui ont été accueillis en 2017 au sein des services municipaux.

Une politique de prévention-sécurité confortée et réaffirmée

Le recul de l'âge à la retraite, l'exercice de fonctions physiquement dures et le vieillissement des agents en exercice conduit la collectivité à promouvoir une politique active de prévention de la santé. L'âge moyen dans la collectivité est de 46 ans.

Cette prévention passe par les actions conduites via le pôle médico-social composé de deux médecins, d'une conseillère en économie sociale et familiale, d'une assistante sociale et d'un psychologue du travail.

Le pôle Ergonomie Santé au travail complète le dispositif de prévention. Ce pôle travaille à l'aménagement des postes de travail, préconise l'acquisition de matériel adapté pour faciliter les missions dévolues aux agents afin de préserver leur état physique et d'accéder à la retraite en ayant préservé leur santé.

2. Un budget qui maintient les fondamentaux financiers de la Ville et permet de porter un niveau d'investissement volontariste

Dans la continuité de la stratégie financière portée depuis le début du mandat, il est envisagé dans le cadre du budget pour 2018 que la Ville maintienne ses fondamentaux financiers qui reposent sur une double exigence :

- un autofinancement de la section d'investissement dont le niveau est établi chaque année en cohérence avec le programme d'investissement envisagé et, ce, dans une logique à la fois vertueuse et volontariste ;
- une dynamique de réduction continue de l'encours de dette au travers d'un recours encadré à l'emprunt permettant de garantir la capacité de désendettement de la commune tout en continuant à investir.

2.1. Un autofinancement cohérent avec un programme d'investissement maintenu à un niveau ambitieux

La Ville envisage pour 2018 de maintenir, comme depuis le début de la mandature, un haut niveau d'investissement pour les cristoliens.

Avec près de 18 M€ de dépenses d'équipement programmées (contre 24,7 M€ en 2017), l'année à venir s'affirme toutefois comme un exercice charnière qui voit des projets structurants pour notre commune, amorcés il y a plusieurs années, être menés à leur terme (Parking de la Porte de Brie, Place publique dans le secteur piétonnier Leclerc, aménagement du square Maximilien Luce et de l'allée Henri Le Sidaner) mais aussi le commencement d'opérations qui vont impacter budgétairement la fin du mandat.

Afin que la politique d'investissement de la commune puisse se déployer dans un cadre financier responsable, il est envisagé de fixer le niveau d'autofinancement en cohérence avec le programme d'équipement 2018.

Aussi dans la continuité des deux exercices précédents, qui ont vu s'opérer une constante progression de l'autofinancement afin d'accompagner la montée en charge du programme d'investissement, ce dernier devrait s'établir pour 2018 à un niveau lui permettant à nouveau de porter près de 50% du financement des dépenses d'équipement envisagées pour l'exercice.

Pour compléter son financement et limiter le recours à l'emprunt, la section d'investissement pourra, par ailleurs, compter sur la croissance de ses recettes d'équipement propres, tels que le FCTVA et la taxe d'aménagement, dont le dynamisme est la manifestation du haut niveau d'investissement opéré en 2017 et de la politique d'aménagement urbain de la commune.

2.2. Un désendettement et une stratégie maîtrisée de gestion de la dette

A Créteil, le recours à l'emprunt est conçu dans une logique vertueuse. D'une part, il est exclusivement destiné au financement des investissements producteurs de richesse pour le territoire et ses habitants, conformément à la « règle d'or » qui s'applique aux collectivités. D'autre part, il répond à une triple exigence :

- la sécurisation de son recours à la dette, en recherchant lors de chaque consultation le meilleur équilibre entre performance financière et limitation des risques ;
- la diversification de ses financements auprès des établissements financiers afin de tisser des partenariats durables et solides, tout en limitant notre dépendance à un seul prêteur, et permettant à la Ville de continuer de s'appuyer sur une mise en concurrence saine de ces organismes ;
- la gestion active de son encours, en restant attentif aux opportunités de marché à même de permettre à la Ville d'optimiser chaque année la charge de sa dette.

L'encours de dette est le reflet de ces exigences et les perspectives pour 2018 s'inscrivent dans la continuité de la politique communale en la matière.

Les caractéristiques de l'encours communal : une dette saine et sécurisée

L'encours est composé de 79 emprunts et s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 137,36 millions d'euros pour une durée de vie résiduelle (durée restant avant l'extinction totale de la dette) de 11 ans et 10 mois.

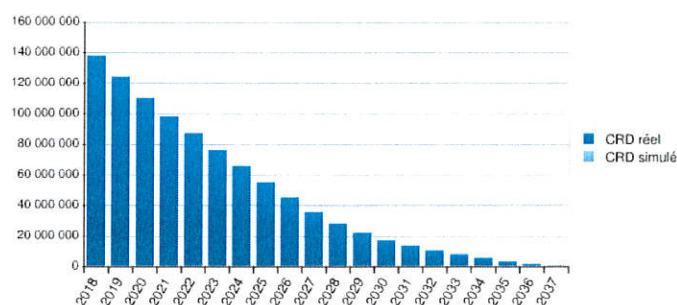
Contractée auprès de 11 établissements bancaires, il s'agit d'une dette saine, notée à 97,3% en « 1A » selon les ratios prudentiels établis dans la charte de bonne conduite dite « Gissler ». Aucun emprunt de l'encours n'est considéré à risque et « hors charte ».

Elle est donc à la fois sécurisée, avec une répartition équilibrée entre taux fixes et taux variables, mais également optimisée comme en témoigne son taux moyen qui s'établit à 1,82% (contre 1,94% en 2017 et 2,08% en 2016).

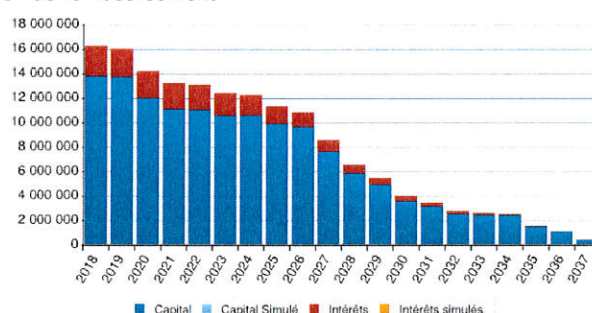
Risques de taux	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	67 897 125 €	49,43%	3,16%
Fixe à phase	6 442 143 €	4,69%	0,05%
Variable	55 933 592 €	40,72%	0,48%
Livret A	3 470 880 €	2,53%	1,69%
Barrière hors zone EUR	3 622 145 €	2,64%	0,80%
Ensemble des risques	137 365 886 €	100,00%	1,82%

Avec une dette équitablement répartie, la Ville devrait encore cette année minimiser ses frais financiers sur une partie de son encours en raison de taux variables extrêmement attractifs comme depuis 2015. Toutefois, en cas de remontée de la courbe des taux courant 2018, la proportion de l'encours à taux fixe permettra de pondérer le taux moyen.

Evolution du CRD



Flux de remboursement



Avec une dette de 1 502 € par habitant, Créteil se place légèrement au-dessus de la moyenne nationale des communes de la même strate (1 475 € par habitant en 2015). Toutefois, ce stock de dette résulte des choix historiques opérés en matière d'investissement afin de répondre à la rapidité de son développement et à une demande sociale forte.

Un endettement maîtrisé pour 2018 associé à une stratégie de diversification de nos financements et une gestion active de son encours

Les perspectives pour 2018 s'inscrivent dans la continuité des choix réalisés depuis le début de la mandature à savoir un recours à l'emprunt cohérent avec le remboursement annuel du capital de la dette, qui atteindra 14 M€ cette année.

La dynamique de l'encours est parfaitement maîtrisée avec, depuis 2014, une trajectoire de désendettement constante qui a permis à la Ville de réduire son encours de 4,7M€ alors même que dans un contexte budgétaire contraint la commune a continué de fortement investir durant cette période.

Par ailleurs, la Ville restera pour cette année encore attentive aux opportunités de marché à même de lui permettre d'optimiser sa gestion de la dette. Elle continuera ainsi de mener des opérations de gestion active de son encours, comme en 2017, avec le réaménagement de sept emprunts à des conditions plus optimales qui permettront de réaliser plus de 800 000 € d'économies sur la durée résiduelle de ces derniers.

III. Un budget 2018 pour une ville accueillante, solidaire et dynamique où chacun peut trouver sa place

1. Un budget qui place les solidarités, la citoyenneté et l'épanouissement au cœur de l'action de la Ville

1.1. Le CCAS, acteur attentif et indispensable de la solidarité de proximité

Fer de lance de la politique sociale et de solidarité de la commune, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social en délivrant un ensemble de prestations et de services destinés à améliorer la vie quotidienne des cristoliens à chaque âge de la vie et à leur apporter un soutien dans les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Afin de confirmer l'engagement municipal en faveur de la cohésion sociale et d'une solidarité active envers les plus fragiles, le budget 2018 garantit à cet acteur de proximité les moyens nécessaires à la continuité et au développement de ses actions.

Une ambition maintenue envers la petite enfance

Le CCAS propose des modes d'accueil aux enfants âgés de 3 mois à 3 ans et gère, à ce titre, 708 places d'accueil en crèches collectives, mini-crèches, crèche familiale et haltes garderies. Pour répondre aux besoins et aux souhaits des familles, la crèche « les Abeilles » a ouvert ses portes en septembre 2017, offrant ainsi 40 nouvelles places d'accueil, et, en 2018, la transformation des 3 haltes garderies en multi accueils permettra de développer les accueils réguliers à temps partiel (2 ou 3 jours) en direction des parents travaillant sur des temps courts ou dans le cadre d'une création d'entreprise.

Des actions sont également conduites pour soutenir les modes de garde individuels notamment au travers l'accueil et l'accompagnement des personnes agréées gardant des enfants à leur domicile au sein de deux Relais Assistantes Maternelles (RAM). Néanmoins, le projet de ces structures sera revu en 2018 en lien avec le déploiement de l'action du nouveau RAM Jean Ferrat afin d'améliorer l'offre d'accueil aux assistantes maternelles.

Enfin, en 2018, l'écriture du nouveau projet éducatif de la Ville pour le secteur petite enfance donnera un cadre d'ensemble à l'activité de tous ces équipements municipaux d'accueil du jeune enfant et un dossier d'agrément modulé sera déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) dans le cadre de la prestation de service unique.

Une solidarité active entre générations

Afin de favoriser l'accompagnement de personnes âgées et handicapées, à domicile ou en établissement, le CCAS reste attentif à l'évolution de leurs besoins et enrichit ses actions et interventions. A ce titre, en 2018, le service d'aide à domicile répondra à un appel à candidature en vue d'être conventionné par la CNAV pour la mise en œuvre de l'aide au retour à domicile après hospitalisation des personnes âgées et afin d'améliorer la réactivité des interventions lors d'une sortie d'hôpital.

Par ailleurs, des travaux de réhabilitation de la résidence autonomie Marivaux seront engagés par Créteil Habitat SEMIC, propriétaire du bâti, afin de rénover, d'isoler, d'adapter la résidence aux couples (création de quelques T2) et aux besoins des personnes en perte de mobilité. Ces travaux seront principalement financés grâce à une subvention de la CNAV de 400 000€, obtenue dans le cadre d'un appel à projet.

Enfin, l'ouverture de l'EHPAD « La Cristolienne » permet à la Ville de disposer d'un droit de présentation de 31 places et d'améliorer ainsi le parcours résidentiel des personnes âgées sur Créteil.

Un engagement continu en faveur de l'intégration et du vivre ensemble

Dans le cadre de l'amélioration continue de son action en matière d'insertion, le CCAS mettra en œuvre, en 2018, une nouvelle organisation qui permettra d'engager un accompagnement social des bénéficiaires plus précoce, dès l'instruction de la demande de RSA, ceci conformément à la convention signée avec le Département pour la période 2018-2020.

Les crédits d'aides financières seront reconduits pour répondre aux besoins de première nécessité (alimentaire, vie courante, loyer, énergie), soutenir les démarches d'insertion (formations sante, handicap) ou aider les parents modestes par rapport aux dépenses périscolaires (activités sportives et culturelles ou séjours éducatifs). Par ailleurs, un nouveau fonds d'intervention pour le Mont-Mesly sera mis en place pour accompagner les ménages relogés dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de ce quartier.

Les actions engagées en faveur de l'insertion des personnes en situation de handicap, récompensées par le sésame AMIF de l'accessibilité positive en 2017, mais aussi la relation de proximité nouée avec ces derniers en lien avec les associations membres de la CIPH, seront consolidées en 2018 notamment au travers du rôle croissant du point d'information handicap, mis en place en 2017, et du déploiement d'actions de sensibilisation aux handicaps sensoriels (parcours sensoriel dans le noir).

Une volonté affirmée d'agir dans le domaine de la prévention santé et en faveur de l'accès au logement social

Les actions de prévention menées par le CCAS dans le domaine de la santé s'appuient, notamment, sur le travail du conseil local de santé, qui contribue à favoriser l'intégration dans la ville des personnes souffrant de troubles psychiques en associant les professionnels du monde médical et les acteurs du champ social.

Durant sa première année de fonctionnement, la cellule de cas complexes a ainsi examiné une trentaine de situations signalées. La réflexion se poursuivra en 2018 sur le maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques. Aussi, la reconduction des conventions signées avec l'ARS et avec le groupe hospitalier Henri Mondor AP/HP témoignent de la qualité des actions conduites par la Ville. Par ailleurs, les actions de prévention nutritionnelle et bucco-dentaire, qui ont concernées en 2017 plus de 4 700 enfants et 1 000 parents pour le volet nutritionnel, seront poursuivies.

Concernant l'accès au logement social, la Ville agit d'une manière significative avec plus 3 245 dossiers de demandes actifs fin 2017 et plus de 500 logements attribués chaque année sur le contingent communal en fonction des congés reçus. L'ouverture de la résidence sociale ADEF suite aux travaux de rénovation permet, par ailleurs, à la Ville de disposer d'un droit de réservation de 11 nouveaux logements.

En 2018, la Ville contribuera également au relogement des personnes dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du Mont-Mesly.

1.2. Le sport et la jeunesse, piliers de la vie en société

Ecole de la vie, le sport est un vecteur important du vivre ensemble. A tous les âges partager le goût de l'effort, apprendre à se dépasser, à respecter les règles, à incarner une collectivité

au travers de son groupe ou son équipe, s'ouvrir aux autres par des partenariats renouvelés, permettent d'affirmer l'identité d'une ville.

Les actions proposées à nos jeunes concitoyens puisent leur inspiration dans ces mêmes valeurs pour consolider au quotidien un lien social actif, ferment indispensable de notre collectivité. Sports, culture, rencontres, création, échanges : autant d'activités pour illustrer la variété des actions conduites auprès des enfants et jeunes pris en charge.

La pratique sportive, poumon d'une ville active

Créteil soutient, avec constance, le développement de la pratique sportive : auprès des plus jeunes par l'intervention quotidienne des éducateurs sportifs dans les écoles et dans les structures de la jeunesse pendant les vacances scolaires, ou par l'intermédiaire des associations sportives qui bénéficient de subventions de fonctionnement ou de la mise à disposition d'équipements sportifs à titre gracieux.

La ville compte une cinquantaine d'installations sportives municipales, qui comprennent 87 équipements (salles de sports collectifs, dojos, salles polyvalentes, halle de gymnastique, espaces sportifs de proximité pour des pratiques diverses, courts de sports de raquettes,...), et accueillent grâce à des amplitudes importantes, de 7h30 à 23h pour certains, plus de 600 000 pratiquants par an. Aussi optimiser l'utilisation et la disponibilité de ces équipements, tout en ménageant le temps nécessaire à la conservation, l'amélioration et la mise en accessibilité du patrimoine sportif, constitue un enjeu majeur pour favoriser la pratique de tous. Cette ambition s'appuie au quotidien sur près de 80 agents techniques qui sont à pied d'œuvre pour assurer l'accueil des différents publics dans les installations et garantir une pratique sportive satisfaisante et sécurisée.

Outre ces pratiques quotidiennes, des nombreuses manifestations sportives, de haut niveau ou de loisirs, organisées avec constance malgré les contraintes apportées par le plan Vigipirate, rythment l'année et mobilisent personnels et équipements chaque week-end.

Le volontarisme de l'action communale en la matière vient d'être distingué et la Ville a ainsi reçu le label « ville active et sportive » (3 lauriers).

La jeunesse, une ambition continue en faveur de l'épanouissement de chacun

Chaque jour, pour l'accueil périscolaire, matin et soir, de plus de 2 500 enfants dans les structures rattachées aux 50 écoles, animateurs et personnels se mobilisent pour organiser les loisirs éducatifs des 3 à 12 ans. Activités sportives, jeux, temps collectifs sont proposés pour des découvertes nouvelles, qui associent les partenaires du territoire.

Les mercredis après-midi et à l'occasion des vacances scolaires, les accueils de loisirs (pour les 3 -11 ans) nouent des partenariats avec l'ensemble des ressources du territoire pour conduire des projets ambitieux et diversifiés. En 2018, l'accompagnement des artistes en résidence dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique viendra enrichir encore la palette des projets.

Pour les 8-15 ans, les animations jeunesse se diversifient. Si les partenariats sportifs avec les deux clubs professionnels de la commune, la SEM Hand-Ball et la SAOS Lusitanos restent très actifs, un effort d'ouverture, en 2018, à d'autres activités à vocation culturelle sera envisagé en prenant appui sur les structures locales : équipements socio-culturels, réseau associatif, conservatoire ou médiathèques.

De plus, outre les accueils classiques, nos plus jeunes, de 4 à 17 ans pourront bénéficier de séjours vacances dans des lieux où ils peuvent pratiquer des activités nouvelles, en vivant une expérience de vie collective.

Par ailleurs, des activités de danse, des ateliers d'improvisation théâtrale et de théâtre forum, la sensibilisation à la sécurité routière et au handicap, via le projet transverse, « Vis ta différence » qui se déroule tout au long de l'année, mobiliseront les enfants et jeunes et animeront les quartiers.

A ce titre, depuis 7 ans, la Ville mène une action volontariste pour favoriser l'accueil, dans de bonnes conditions d'enfants en situation de handicap dans ses structures de loisirs. Ainsi, la mobilisation de 3 équivalents temps plein chaque année permet la prise en charge et le suivi personnalisé, avec un encadrement supplémentaire si nécessaire, de plus d'une cinquantaine d'enfants dans le cadre d'une convention d'accueil. Cette action a été récompensée en 2017 par un « Sésame de l'accessibilité » délivré par l'AMIF. En 2018, elle se poursuit et s'enrichit par le soutien, dans les mêmes objectifs d'intégration, des enfants en situation de handicap sur le temps de pause méridienne.

L'année 2018 sera, enfin, consacrée à la négociation avec la CAF du Contrat Enfance Jeunesse, pour les années 2018-2021, en lien avec le secteur petite-enfance et les équipements socio-culturels. Les perspectives semblent aller vers une volonté de notre partenaire d'insister sur les dispositifs en faveur de la jeunesse, cœur de cible de la convention d'objectifs et de gestion en cours d'élaboration entre la CNAF et l'Etat.

1.3. La culture, levier essentiel de la cohésion sociale

La ville de Créteil a toujours considéré la culture comme levier essentiel du vivre ensemble et de la cohésion sociale. Elle confirme cet engagement en accompagnant la restructuration du secteur socioculturel au gré des évolutions urbaines apportées par les rénovations successives des différents quartiers de la ville, en initiant des actions transversales d'éducation artistique et culturelle et en mettant en œuvre les grandes manifestations culturelles de la Ville.

L'espace Jean Ferrat, un équipement structurant au cœur du quartier des Bleuets

L'année 2017 aura donc été celle de l'ouverture de la nouvelle Maison pour Tous qui a été renommée Jean Ferrat. Le nouveau bâtiment situé en cœur de quartier, d'une surface de 1 650 m² regroupe 3 équipements publics : la Maison Pour Tous, un centre départemental de Protection Maternelle et Infantile et un Relais d'Assistantes Maternelles.

Dès son ouverture, la MPT a proposé 7 nouvelles offres d'activités, l'accueil de nouvelles associations en résidence, un nombre de places beaucoup plus important dans le cadre des accueils de loisirs des mineurs et une amplitude horaire qui s'étend désormais du lundi au samedi de 8h45 à 22h.

2018 permettra d'asseoir le nouveau projet associatif qui prévoit un redéploiement sur l'ensemble du secteur Nord de Créteil, avec la participation renouvelée des habitants du quartier et l'appui du conseil de quartier.

La poursuite de la restructuration associative des secteurs Ouest et Centre

Suite à l'étude menée en 2015 pour établir un schéma de mutualisation entre les structures socioculturelles de ces secteurs, la mise en œuvre des préconisations a débuté en 2016 et

s'est poursuivie en 2017 avec notamment l'accompagnement de la fermeture du centre social des Petit-Pré-Sablères et le renforcement des trois structures restantes, la MJC Village, la MPT de la Haye aux Moines et la MJC Club.

2017 a donc été marquée par l'ouverture d'un accueil de loisirs à la MJC Village pendant les vacances scolaires et qui a d'ores et déjà prévu d'accueillir des enfants en 2018 le mercredi notamment afin de participer à la carte blanche du Centre Chorégraphique National de Créteil et du Val de Marne qui réunira sur la scène de la Maison des arts 300 danseurs amateurs de 5 à 25 ans. En 2018 se poursuivra également la valorisation du travail social de la MPT de la Haye aux Moines et ainsi étudier la faisabilité d'obtenir un agrément centre social.

Les enjeux partagés, mis en évidence par l'étude, ont permis de poser les jalons de la création d'un groupement d'employeurs. La réunion au cours du premier trimestre 2018 de son assemblée constitutive permettra d'avancer sur un premier axe fort de travail autour de la jeunesse.

Un programme d'éducation artistique et culturelle qui se consolide et intègre les technologies émergentes

2017 a vu la mise en œuvre de projets d'Art Urbain cristolien, conjuguant présence artistique et embellissement de la ville, avec le renouvellement de la fresque des Emouleuses dans le quartier du Mont-Mesly et avec l'évènement partenarial « Urban Focus ». La dynamique créée autour des cultures urbaines sera poursuivie en 2018 avec notamment l'embellissement des murs extérieurs du centre social Kennedy et le site du stade de la Habette avec le renforcement des partenariats pour intégrer toutes les disciplines dans le projet 2018 (sport, musique, danse, arts visuels et arts numériques).

Le premier Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) de Créteil a vu le jour en 2016, avec le soutien actif et financier de la DRAC. Cette subvention permet à la collectivité d'accueillir plusieurs résidences-missions sur la base d'un appel à candidature dont le cadre, les publics et la mise en œuvre sont conjointement formalisés par un comité de pilotage constitué par la DRAC de l'Ile-de-France, le Rectorat de Créteil et la Ville, lequel s'appuie sur le diagnostic de territoire du contrat de ville 2015-2020.

2018 sera aussi l'année des 20 ans de la Galerie d'Art, équipement municipal qui diffuse, encourage et soutient la création artistique contemporaine auprès du tout public et en particulier des publics scolaires.

Enfin, en 2017, un état des lieux autour des pratiques numériques a été réalisé auprès des partenaires socio-culturels ce qui a permis d'identifier sur le territoire communal les espaces numériques, de rendre visible les activités et évènements en la matière et créer une newsletter mensuelle « Panoramix » qui reprend les actualités et les ressources sur le numérique. Pour répondre à une volonté partagée d'accueillir, de sensibiliser et d'accompagner les pratiques autour du numérique et afin d'investir les enjeux de la transition numérique et de l'économie de demain, c'est en 2018 que s'ouvrira un travail partenarial sur un projet de fabrique numérique itinérante : le DIPBIKE (Découverte, Initiation, Prototypage).

1.4. La démocratie locale, vecteur d'une citoyenneté vivante et active

Pionnière en matière de démocratie de proximité, Créteil continue de développer et renouveler son projet politique en vue d'une participation active de ses habitants à tous âges. Conseils de quartier, conseils citoyens et conseils municipaux pour les jeunes cristoliens

sont autant de lieux de travail, de rencontre et de concertation qui vivifient la pratique et l'apprentissage de la citoyenneté.

Projets de grande envergure ou plus modestes, à l'échelle de la Ville comme le Grand Paris Express et la rénovation urbaine du Mont-Mesly, ou plus locaux, à l'échelle du quartier comme l'aménagement d'un square, un jardin partagé, de boîtes à livres : les idées ne manquent pas et mobilisent les quartiers.

L'organisation des Assises de la Ville en fin d'année donnera une occasion de plus à ces forces vives de s'associer aux autres acteurs locaux pour réfléchir et construire ensemble. Ce temps fort de la démocratie locale est un outil pour favoriser la participation citoyenne et prendre en compte les aspirations de nos concitoyens pour soutenir et enrichir les politiques publiques municipales.

2. Un budget qui construit l'avenir au travers d'un aménagement durable du cadre de vie et d'une action volontariste en matière d'éducation

2.1. L'éducation, ciment d'une société qui construit l'avenir

L'ambition de notre politique éducative reste pour 2018 à un niveau élevé en ce qu'elle vise à préparer l'avenir de nos jeunes concitoyens, leur donner toutes les chances de réussite en les accompagnant tout au long de leur parcours scolaire.

Le maintien des objectifs de continuité éducative, d'ouverture vers des activités de qualité pour tous les enfants et de soutien au monde scolaire dans un contexte de modification des organisations scolaires est un signe fort du volontarisme de la politique de notre collectivité.

Une organisation scolaire qui évolue en restant soucieuse de la continuité éducative

Une réorganisation des temps de classes à compter de septembre 2018, fruit d'une large concertation et d'un choix clair exprimé par les familles

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 a laissé la possibilité aux communes d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours par dérogation au cadre général de 4,5 jours de classe, prévu par la réforme des rythmes scolaires en 2013. Plusieurs conseils d'école ayant fait part de leur souhait de revenir à une organisation sur 4 jours, une concertation, sur le modèle de celle mise en œuvre en 2013-2014, a été organisée, afin de recueillir l'avis des familles et enseignants.

La participation à cette concertation a été importante - 56% des enseignants et 64% familles - et les résultats ont été très clairs : 97% des enseignants et 71% des familles exprimant leur préférence pour la suppression de la matinée de classe du mercredi. La teneur de ces résultats, confirmés par les conseils d'écoles réunis en novembre, conduit donc au retour à la semaine de 4 jours, à compter de septembre 2018.

Cette décision, qui aura des incidences certaines sur la fréquentation des activités, l'organisation du travail des équipes municipales, mais aussi sur les horaires d'activités des structures partenaires (équipements socio-culturels, associations sportives notamment), rend également caduc le projet éducatif territorial et mettra fin à la compensation de cette réforme versée par l'État depuis septembre 2014. En dépit de cette perte de recettes, l'ensemble des prestations périscolaires, dont l'aide à la scolarité, seront maintenues.

L'année 2018 s'annonce donc comme une année charnière qui sera l'occasion de redéfinir les modalités de mise en œuvre de la continuité éducative sur tous les temps de l'enfant, dans un contexte renouvelé, tout en s'inscrivant dans la continuité des engagements pris lors de la réforme de 2014 : offrir aux enfants une ouverture vers les activités culturelles, sportives et de loisirs, veiller à la qualité et à la sécurité de leur prise en charge sur l'ensemble des temps et permettre aux familles de concilier au mieux leurs impératifs de besoin de garde et leurs légitimes aspirations de ressources éducatives.

L'adaptation de l'organisation au sein des écoles en REP, condition indispensable au dédoublement prochain des classes de CP et CE1

La décision gouvernementale de limiter le nombre d'élèves à 12 au cours préparatoire, à compter de septembre 2018, puis les élèves de CE1 en septembre 2019, a des incidences fortes pour nos écoles. En effet, sept groupes scolaires classés en REP - Allezard, Camus, Casalis, Guiblets, La Habette, Jeu de Paume-Orville, Savignat - et représentant plus de 30% des effectifs, seront concernés par cette mesure. Pour 2018, ce sont ainsi 13 classes de CP supplémentaires qui seront ouvertes, et autant de classes de CE1 en septembre 2019.

En concertation avec les enseignants, et sous l'autorité des inspecteurs de circonscription, les organisations devront être adaptées, en fonction des locaux disponibles et au regard des expérimentations conduites dans d'autres villes depuis septembre 2017 pour les écoles classées en REP+.

Une offre scolaire qui continue de s'enrichir de nouvelles infrastructures afin de répondre aux besoins induits par le développement de la Ville

L'ouverture de l'école maternelle Jacquet Prévert

À la rentrée de janvier, l'école maternelle Jacques Prévert a ouvert ses portes, pour répondre aux besoins scolaires liés à la construction du nouveau quartier « Néo C », en lieu et place des équipements précédemment occupés par la société Pernod Ricard. Cette extension de l'école existante, qui a fait l'objet d'une rénovation totale, permet désormais de disposer de 10 classes claires, accueillantes et de qualité.

Financée en partie par le promoteur, dans le cadre d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP), cette opération, qui a représenté pour la Ville un investissement de 4 M€, a été complétée par des travaux de requalification du trajet vers les écoles, depuis le nouveau quartier, pour un cheminement sécurisé et agréable des familles entre le Chemin des Mèches et le parvis de l'école Maternelle de la rue Jacques Prévert.

Les nouveaux aménagements du groupe scolaire Victor Hugo

Afin de répondre aux besoins des nouveaux arrivants du centre ancien et d'améliorer le confort des écoliers, les espaces du groupe scolaire Victor Hugo doivent être recomposés. Après une rénovation complète des locaux des ex « bains douches », afin d'installer le cabinet médical et le réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficultés (RASED), des travaux, visant à la création d'un escalier de secours, permettront de disposer de trois salles supplémentaires au premier étage de l'école élémentaire pour y affecter des classes à la rentrée scolaire 2018.

De nouveaux besoins scolaires à anticiper, induits par le développement de la Ville

Dans le cadre de son développement, seront menées sur la ville, dans les prochaines années, plusieurs opérations de construction ou de rénovation qui vont avoir des incidences sur les écoles municipales. En effet, les travaux d'aménagement du triangle Nord de l'Echat, le développement de la zone de l'Echat Sud avec la construction de la gare du Grand Paris Express ainsi que la rénovation urbaine du Mont-Mesly sont autant de projets qui nécessiteront une évolution des capacités d'accueil existantes et une adaptation de l'offre scolaire dans ces quartiers.

Une vigilance maintenue en faveur de la sécurité dans les écoles

Depuis la mise en œuvre, en janvier 2016, du plan « Vigipirate attentat », les règles d'accueil au sein des équipements scolaires de la commune ont alors été redéfinies et sont toujours strictement appliquées. Gardiens, hommes de service, animateurs et enseignants assurent une surveillance constante aux heures d'entrée et sortie d'école.

Après un premier investissement de 200 000€ en 2017, la commune souhaite maintenir en 2018 son ambition et sa vigilance en la matière. Aussi, dans le cadre du plan de renforcement de la sécurité des écoles, des travaux portant sur les clôtures, sur des aménagements de voirie pour éloigner les stationnements des façades et éventuellement sur la mise en place de barrières sur le domaine public sont envisagés.

Ils concerneront plus spécifiquement les groupes scolaires Gerbault, Monge, Heredia, La-grange et sont accompagnés par l'Etat au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR),

Une ambition renouvelée en faveur du développement du numérique en milieu scolaire

Après l'effort, durant les 4 dernières années, de mise à niveau technique des écoles (câblage électrique et informatique) afin de permettre le développement des usages numériques en milieu scolaire, l'acquisition fin 2017 des trois premières classes mobiles (15 à 20 ordinateurs portables ou tablettes installés sur un chariot et doté d'une borne wifi) constitue une nouvelle étape dans les dotations de matériels de ces dernières.

Et en 2018, ces matériels seront déployés plus largement et permettront aux enseignants de disposer des ressources utiles et indispensables au développement des pratiques et usages numériques en milieu scolaire.

2.2. Une politique d'aménagement qui améliore le cadre de vie quotidien et se projette vers l'avenir, pour un développement durable de la Ville

Porter l'ambition d'un aménagement maîtrisé et durable du cadre de vie permet à la Ville d'affirmer son dynamisme, de renforcer son attractivité mais également de se projeter vers l'avenir.

A ce titre, l'année 2018 verra la poursuite des opérations menées par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du programme de rénovation urbaine et le démarrage de projets urbains structurants avec notamment, l'aménagement d'un ensemble hôtelier sur le second îlot du site de Duvauchelle, la transformation du quartier de l'Echat et le projet d'extension et de rénovation du centre commercial Créteil Soleil.

Une politique d'aménagement ambitieuse marquée par la poursuite des programmes de rénovation urbaine de la Ville

Le projet de rénovation urbaine des Bleuets : la dernière phase d'achèvement des aménagements de voirie et des espaces publics du quartier

La convention pluriannuelle relative au projet de rénovation urbaine du quartier des Bleuets signée le 17 décembre 2008 par la commune, EFIDIS et les partenaires de l'ANRU, porte sur l'habitat, les espaces extérieurs privés et publics et les équipements publics.

Suite à l'inauguration en 2017 de l'espace Jean Ferrat, les opérations de requalification des espaces extérieurs ayant pour objectifs de désenclaver la résidence des Bleuets, de préciser le domaine public et d'en améliorer la qualité vont se poursuivre. Cette année sera plus particulièrement consacrée à l'achèvement de l'aménagement des espaces situés à l'arrière de l'espace Jean Ferrat et à la requalification du mail Le Sidaner.

Pour ce qui est de l'habitat, la dernière phase de travaux de rénovation portant sur les trois derniers immeubles étant actuellement en cours, la livraison des derniers logements, 63 logements rue Charles Beuvin et 95 logements rue du Castel, interviendra dans le courant du deuxième semestre 2018.

Le projet de rénovation urbaine des Petit Pré-Sablères : la poursuite des opérations de construction et de livraison de logements

La signature d'une convention ANRU en octobre 2011 a officialisé l'engagement de tous les partenaires auprès du bailleur social Valophis Habitat sur un programme de rénovation urbaine ambitieux. Il s'agit de créer un nouvel ensemble urbain de qualité afin de permettre au quartier de voir la mixité sociale et fonctionnelle qui lui faisait défaut se renforcer.

Aussi afin de permettre l'aménagement du nouveau quartier résidentiel proposant logements sociaux, locatifs libres et en accession à la propriété, ainsi qu'une résidence pour jeunes actifs, le relogement des locataires des 2 barres d'immeubles des Sablières a été opéré en 2017 et la démolition des bâtiments existants interviendra cette année.

Alors que les 135 logements de la résidence pour jeunes actifs ont été livrés courant 2017 et que la livraison du siège social de Valophis Habitat est intervenue le 2 janvier 2018, l'année à venir devrait être le témoin de la livraison fin 2018 des logements en accession sociale à la propriété, soit 89 logements, le démarrage des travaux portant sur la construction des logements en accession libre à la propriété et la livraison du programme de logements sociaux en cours de réalisation par Créteil Habitat SEMIC, rue Déménitroux situé en dehors du périmètre ANRU.

Le projet de rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly : la finalisation du projet et le lancement de la phase opérationnelle

La commune, GPSEA, l'Etat et l'ensemble des partenaires de l'ANRU ont signé le 23 mars 2017 le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) concernant, notamment, le projet de rénovation urbaine de la partie Haut du Mont-Mesly. Ce projet, qui porte les principes du développement durable et de l'écologie urbaine en intégrant les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme, traduit pleinement notre ambition d'un nouvel horizon durable pour Créteil.

Le programme de logements a ainsi été élaboré en partenariat avec l'ANRU afin de permettre à terme de proposer une nouvelle offre d'environ 850 logements, dans une volonté affirmée de mixité sociale. La projection actuelle de ce programme inclut 57% de logements en accession à la propriété et accession sociale à la propriété, 23% en locatif intermédiaires (1% patronal) et 20% de logements conventionnés.

L'aménagement des voiries et autres espaces extérieurs participera, par ailleurs, à la qualité environnementale et au renforcement du lien social. Le projet envisage aussi de proposer aux habitants un ensemble plus complet, plus fonctionnel et plus agréable d'équipements et de services publics de proximité. Enfin, ce projet s'attachera à la recomposition et requalification des espaces commerciaux qui participent à la vitalité et à l'animation du quartier.

Si 2017 a permis d'engager le programme de travail inscrit au protocole au travers de la réalisation d'études urbaine et économique, de la rédaction d'une charte de relogement et de la mise en place d'une phase concertation, 2018 devrait voir :

- le relogement des ménages du bâtiment 2 Joyen Boulard ;
- l'approbation du dossier de ZAC en vue de sa mise en œuvre opérationnelle ;
- la finalisation du projet de rénovation urbaine en vue de la signature de la convention avec l'ANRU.

Un développement urbain maîtrisé porté par des projets structurants qui confortent l'attractivité et la vitalité économique de la Ville

La transformation du quartier de l'Echat

Le quartier de l'Echat devrait connaître, dans les prochaines années, une importante mutation avec la mise en œuvre de projets d'aménagement de grande ampleur comprenant la construction d'une nouvelle gare multimodale, le réaménagement des espaces publics alentours et le développement d'une nouvelle offre de logements dans le secteur « Echat Sud » mais aussi l'aménagement concerté de l'ensemble du site du « Triangle de l'Echat ».

Dans cette optique, en 2017, la Ville a poursuivi le travail partenarial engagé avec la Société d'aménagement du Grand Paris (SGP) afin de favoriser le développement, à l'horizon de 2022, de la nouvelle gare de l'Echat, et de son parvis qui, lieu de rencontres et de vie, connecteront les usagers du Grand Paris, aux différents modes de transport, aux quartiers existants et à ceux à venir. Les premiers travaux de construction devraient démarrer cette année avec la réalisation des futurs tunnels ferroviaires.

La Ville a également participé, en 2017, en lien avec la SGP à la définition du projet d'aménagement du secteur « Echat Sud » qui comportera une zone d'activité tertiaire, environ 400 logements et la construction d'un équipement public à l'adresse de la petite enfance et en lien avec Grand Paris Aménagement à la définition du projet de requalification urbaine du site du « Triangle de l'Echat » qui se réalisera à travers la création cette année d'une Zone d'aménagement concertée sur le secteur « Echat Nord » composée d'environ 1 250 logements, d'activités, d'administration d'Etat, d'un groupe scolaire et d'une crèche.

Aussi l'année 2018, permettra principalement de finaliser l'ensemble de ces projets d'aménagement urbain, en vue de leur mise en œuvre opérationnelle.

Le développement urbain du site de Duvauchelle

La commune s'est engagée dans une démarche de valorisation des terrains, dont elle est propriétaire, situés dans la partie est du Parc des Sports Dominique Duvauchelle. En parte-

nariat avec GPSEA qui a la charge de la réalisation sur ce site d'espaces publics, de voirie et de réseaux divers, la Ville a souhaité favoriser un développement urbain ambitieux de cette zone à même de renforcer son attractivité et sa vitalité économique.

En effet, ce site sera témoin en 2018 de l'inauguration de la Maison du Handball, siège de la Fédération française de handball, dont les travaux sont actuellement en cours et verra le démarrage des travaux de construction du complexe hôtelier porté par le groupe Legendre immobilier composé de deux hôtels, classés 3 et 4 étoiles, d'environ 200 chambres avec un restaurant représentant 6 136 m² de surface de plancher.

Sur un autre îlot, il est prévu que le groupe Legendre immobilier construise pour le compte de la société Valéo un immeuble de bureaux d'environ 20 000 m² de surface de plancher accueillant à terme 1 100 emplois, sur un terrain d'une superficie d'environ 5 875 m².

Enfin, ce site verra l'implantation du premier téléphérique d'Île-de-France, le « Câble A - Téléval » qui reliera en moins de 17 minutes la station du métro Pointe du Lac à Créteil à Ville-neuve-Saint-Georges tout en desservant les communes de Limeil-Brévannes et de Valenton. Au travers d'un mode de transport innovant, l'ambition de ce projet, qui est d'apporter une réponse concrète aux difficultés quotidiennes de déplacements des habitants de ces communes, permettra à terme de desservir directement plus de 20 000 habitants et 6 000 emplois. La finalisation de ce projet et de son tracé devrait intervenir cette année.

La finalisation du programme de la Porte de Brie

La Ville porte, depuis plusieurs années, un projet de développement urbain dans le quartier du Centre Ancien dénommé « Brossolette - Leclerc » afin de remplir un triple objectif : proposer une nouvelle offre de logements en accession à la propriété, améliorer le cadre de vie par la réalisation d'une place publique et renforcer la capacité de stationnement public à travers la construction d'un parking.

Dans le cadre de cette opération, la commune s'est plus particulièrement consacrée, en 2017, à l'aménagement des niveaux -2 et -1 du nouveau parking de la « Porte de Brie » afin d'offrir 300 places publiques. L'ouverture au public est intervenue au début du mois de février 2018.

En 2018, une nouvelle phase de travaux sera menée avec la création d'un espace public convivial et fonctionnel afin de répondre harmonieusement à la rue du Général Leclerc dernièrement requalifiée et de créer un appel depuis l'avenue Pierre Brossolette. Cette nouvelle place dans le Centre Ancien offrira un revêtement de qualité et sera agrémentée d'une fontaine, de plantations et de mobilier de détente.

Par ailleurs dans le cadre du projet immobilier porté par Nexity, ce sont 84 nouveaux logements qui seront livrés au cours du 1^{er} et 2^{ème} trimestre 2018.

L'extension et la rénovation du centre commercial régional « Créteil Soleil »

Le centre commercial régional « Créteil Soleil », 4^{ème} plus important de notre pays et qui accueille plus de 21 millions de visiteurs par an, est entré début 2018 dans une phase d'aménagement de 19 mois au cours de laquelle d'importants travaux d'agrandissement et de rénovation vont être menés par le bailleur Klépierre afin de moderniser cet équipement et de renforcer son offre commerciale.

L'année 2017 a permis de finaliser le projet d'extension et de rénovation qui devrait comprendre la création d'une nouvelle offre commerciale et d'une « Food Avenue » moderne (16

nouvelles boutiques, 15 restaurants et 8 kiosques), la suppression de la zone de conflit entre les voitures et les piétons devant la porte 23, en augmentant la sécurité, en assurant un flux fluide et un confort pour les clients, la création d'accès directs à la zone de restauration ainsi que l'extension du cinéma UGC qui devrait s'agrandir de 6 nouvelles salles.

Ce projet devrait, par ailleurs, apporter un renouveau architectural du centre dans son ensemble par l'apport de lumière avec l'agrandissement de certaines verrières, la reconfiguration de la place centrale, l'amélioration du parcours client avec une meilleure visibilité des enseignes et la création d'un nouveau design de l'espace restauration. A terme, le nouveau centre agrémenté de cette extension, dont l'ouverture au public est envisagée en novembre 2019, devrait ainsi disposer de 235 boutiques et 40 restaurants.

Un effort confirmé pour nos concitoyens afin de mieux sécuriser nos quartiers

Conformément à l'engagement du Président de la République, le Gouvernement a officiellement lancé début février un projet de « Police de sécurité du quotidien ». Ce dispositif, qui vise notamment à renforcer le lien entre la police nationale et la population, ambitionne de permettre d'ici à fin 2020 à soixante quartiers difficiles de bénéficier de moyens de police supplémentaires. Alors que la Ville souhaitait s'inscrire au sein de ce dispositif, cette dernière n'a pas été retenue dans le cadre cette expérimentation.

Aussi, en dépit de cette décision, la commune entend poursuivre en 2018 le développement croissant de ses relations avec la police nationale et maintiendra, conformément à la politique menée par la municipalité depuis plusieurs années en la matière, l'effort pour nos concitoyens en faveur d'une amélioration continue de la sécurité des biens et des personnes sur le territoire cristolien.

En effet, dans la continuité du travail quotidien effectué par le service sécurité prévention mais aussi des investissements réalisés par la Ville en 2017, avec le déploiement opérationnel du centre de surveillance urbaine (CSU) et la mise en œuvre du plan pluriannuel de renforcement de la sécurité au sein des écoles et des crèches, le budget 2018 permettra d'appuyer cette orientation avec notamment l'inscription de crédits à hauteur de 100 000€ afin de consolider, en lien avec la Préfecture, les infrastructures de vidéosurveillance et toute autre action visant à améliorer la relation entre police et population.

Une ambition volontariste pour une ville responsable, accessible et au cadre de vie harmonieux

Axe stratégique majeur de la politique municipale en faveur de l'aménagement de son cadre de vie, les problématiques liées au développement durable font partie intégrante de tous les grands projets de la commune. Aussi pour 2018, le budget, tel qu'il est envisagé, maintient cette exigence ambitieuse pour une ville responsable, accessible et au cadre de vie harmonieux.

A ce titre, et dans le cadre de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, la commune s'est vu proposé un accompagnement à hauteur de 1 million d'euros afin de favoriser la mise en œuvre d'actions à même de contribuer à la baisse de la consommation d'énergie et à la mobilisation citoyenne en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La dernière action prévue, dans ce cadre, portera en 2018 sur le remplacement des menuiseries extérieures de l'école élémentaire Félix Eboué.

Concernant l'éclairage public, la commune s'est engagée dans un Marché de Performance Energétique (MPE) depuis le 1^{er} janvier 2017 afin de réduire sa consommation électrique.

Pour ce faire, un objectif de réduction de 6,83% de la consommation en la matière a été fixé contractuellement avec l'entreprise se traduisant par la réalisation d'un programme de travaux, via notamment le remplacement des lanternes obsolètes et énergivores par des lanternes Led devant occasionner la réduction de surcroît des coûts de maintenance.

Alors que la consommation électrique liée à l'éclairage public représente plus de 30% des dépenses générales d'électricité de la commune, les actions menées en 2017 ont permis d'aller bien au-delà de l'objectif fixé et ainsi de diminuer cette dernière de 7,37% par rapport à 2016. Par ailleurs, ce sont près de 444 luminaires qui ont été remplacés par des luminaires Led en 2017. Ces résultats encourageants poussent donc la commune à poursuivre cette stratégie pour 2018.

Enfin, le budget pour 2018 confirme l'ambition portée depuis plusieurs années par la commune de favoriser une amélioration continue des conditions d'accessibilité à ses équipements. En effet, dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), approuvé par arrêté préfectoral du 14 janvier 2016, la commune s'est engagée à réaliser les travaux de mise en conformité totale aux règles d'accessibilité de ses 130 établissements recevant du public. Cet engagement, évalué en 2015 à 5,5M€ de travaux répartis sur 9 années (de 2016 à 2024), vise à permettre de renforcer le taux d'accessibilité des équipements communaux.

Aussi, après 69% en 2016, le taux d'accessibilité constaté fin 2017 au sein de nos équipements est en hausse et se porte désormais 73%, preuve que les investissements réalisés par la commune se matérialisent dans les faits et favorisent, année après année, une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite. Afin de poursuivre dans cette veine volontariste en faveur d'une ville de plus en plus accessible, les interventions prévues en la matière en 2018 s'élèvent à hauteur de 0,54 M€ et concerneront les principaux bâtiments suivants : les groupes scolaires Allezard, Chateaubriand, Defferre, et Mendès France, le centre sportif Marie-Thérèse Eyquem, le Palais des Sports, la MJC du Mont Mesly, l'Hôtel de Ville, etc.

En conséquence il vous est demandé, Madame, Monsieur, de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal pour 2018.

